

*Étaient présents :* Denis BOUVILLE, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Alain DEPAQUIS, Caroline FRÉMY, Sacha HEWAK, Jacques JESSON, Cyril LAURENT, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, Pascal PERROT, René SCHULLER, Pascal TRAMONTANA, Julien VALENTIN, Catherine VAUTRIN,

*Étaient excusés et représentés :* Benoist APPARU, représenté par Augustin DELAVENNE,  
*Étaient excusés :* Patrice BARRIER, Jean-Pierre BOUQUET, Régis COUTANT, Anne DESVÉRONNIÈRES, Yves DÉTRAIGNE, Gilles DULION, Guy LECOMTE, Dominique LÉVÊQUE, François MOURRA, Evelyne QUENTIN, Arnaud ROBINET, Joël THOUVENIN, Nicole VIDAL  
*Étaient absents :* Patrick BEDEK, Bertrand COUROT, Jean-Pierre FORTUNÉ, Thérèse LEBRUN, Christine MAZY, Thierry MOUTON,

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

## Ordre du jour

Franck LEROY informe les élus que la composition de notre CA a évolué à la suite des récentes élections sénatoriales, puisque les trois sénateurs marnais sont membres invités sans voix délibérative. L'agenda des nouveaux Sénateurs ne leur permet pas de nous rejoindre pour cette séance mais nous aurons plaisir à les accueillir lors de nos prochains événements.

## Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

*Compte rendu adopté à l'unanimité*

## Bilan du 14<sup>ème</sup> Carrefour des collectivités territoriales

Lors de la Foire exposition de Châlons en Champagne, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2023, Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a inauguré la 14<sup>ème</sup> édition du Carrefour des collectivités autour de la thématique « **En route vers Paris 2024** ».

1 306 inscrits pour les deux journées. 72 exposants et nos 6 fidèles parrains (CMAA, JVS Mairistem, La Poste, EDF collectivités, ENEDIS, UGAP). Des animations autour du sport ont rythmé ces deux journées ainsi que des ateliers. De nombreuses récompenses ont permis de mettre à l'honneur des collectivités (victoires de l'investissement local, trophées des parrains, prix Andes ville sportive...). Les jeux-concours et tirages au sort ont permis aux participants du Carrefour de remporter de très beaux lots (séjours, excursions, places pour les JO).

Un buffet déjeunatoire a été proposé le vendredi par Véolia et un cocktail le samedi par nos parrains devant le podium.

Le samedi matin, accueillis par Franck LEROY, les parrains ont pu profiter d'un temps privilégié avec les membres du Conseil d'administration, avant l'intervention de Catherine VAUTRIN pour un propos d'actualité en tant que vice-présidente de l'AMF.

Une réunion de débriefing a eu lieu avec les parrains : satisfaction générale. Ils souhaitent renouveler la formule cocktail le samedi et ont particulièrement apprécié le petit déjeuner avec les membres du CA en ouverture le samedi matin.

Il est rappelé que le Carrefour des collectivités génère des recettes essentielles pour l'autonomie de notre association et les élus sont vivement conviés à y participer : la fréquentation en nombre est indispensable pour consolider la fidélité de nos exposants.

## Finances de l'association : compte de résultats, budget prévisionnel et cotisations

Présentation des finances de l'association par le trésorier Nicolas LEROUGE après préparation des éléments par Pascal SAGUET, validation par KPMG et échanges lors de la réunion préparatoire au CA. Il est rappelé que l'exercice comptable s'étale du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre N+1.

Les documents du rapport financier sont remis aux participants et joints au présent compte-rendu. À l'issue de l'exposé du trésorier, aucune question n'est soulevée.

En résumé, les finances de notre association sont saines, elles sont fondées globalement sur :

- 48 % cotisations des adhérents
- 43 % produits d'activités en expansion (Carrefour des élus, abonnements externes à la Lettre du Maire, vente agendas, annuaires, données cadastrales, gestion listes électorales...)
- 9 % de subventions

Les résolutions suivantes seront proposées lors de l'assemblée générale du 18/11/2023 :

.Première résolution : compte de résultats 2022/2023 dépenses **821 972,80 €** et recettes **825 010,11 €**.

.Deuxième résolution : affectation du résultat 2022/2023 d'un montant de **+ 3 037,31 €** en report à nouveau.

.Troisième résolution : cotisations reconduites sans augmentation pour 2024

Les tarifs de l'exercice précédent sont maintenus

- cotisations des adhérents
- abonnement à la Lettre du Maire

.Quatrième résolution : budget de l'exercice 2023/2024 équilibré à **842 700 €**.

.Cinquième résolution : réserves pour le projet associatif

Depuis l'assemblée générale de 2003, des réserves sont prévues pour la réalisation du projet associatif. Le projet est de pouvoir financer en partie ou en autofinancement notre autonomie immobilière en acquérant nos propres locaux. Son montant est actuellement de 185 994,61 €. Il est proposé de porter cette réserve à 400 000 € en transférant 214 005,39 € des reports à nouveau. Pour cette année, les reports à nouveau seront de 153 411,56 € + 3 037,31 € d'excédent de cet exercice soit 156 448,87 €.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

## Préparatifs du Congrès départemental du samedi 18 novembre

En raison du pont de Toussaint et du samedi 11 novembre férié, notre congrès a été déplacé au 18 novembre afin de s'écarter de la période de congés.

A ce jour, les retours d'inscription sont moindres (350 environ) que l'an passé mais des relances ont été faites et vont se poursuivre jusqu'à l'évènement.

La différence est surtout notable pour le déjeuner du midi.

Comme traditionnellement, la première partie est consacrée aux aspects statutaires de l'assemblée générale. Les 3 sénateurs sortants seront mis à l'honneur au cours de notre séance.

La partie congrès mettra en lumière les thématiques de sobriété afin de montrer les atouts pour le territoire. Dimitri CARBONNELLE membre du Shift Project interviendra sur le sujet de la résilience des territoires afin d'éclairer l'action locale. Auteur d'un ouvrage intitulé 2050 : crash ou renaissance, il assurera une séance de dédicace.

Un échange entre les élus et le Préfet sur les sujets d'actualité est également prévu.

Il est proposé aux élus du CA de prévoir quelques questions : un échange préalable est possible pour les préparer si besoin. Nous sommes dans l'attente de la confirmation de venue de représentant du gouvernement pour clore notre manifestation.  
Comme habituellement, le cocktail est offert par les 3 sénateurs nouvellement élus.

## **Congrès national AMF : information sur le déplacement à Paris le 21 novembre**

Le déplacement au congrès national de l'AMF a été déplacé au mardi 21 novembre au lieu du mercredi traditionnellement. L'AMF organise son 105<sup>ème</sup> congrès sur le thème « communes attaquées, République menacée ». Un renouvellement des instances aura lieu à cette occasion, sachant que le vote est désormais totalement dématérialisé. Il s'agit d'élire, pour une durée de trois ans, le Président, les trente-six membres du Bureau et les cent membres du Comité directeur de l'Association. Une liste unique portée par David LISNARD se présente pour cette élection et il est rappelé l'importance de participer à ce vote.

Cette année, la journée se terminera par un dîner suivi de la pièce « Lapin » jouée au théâtre Edouard VII. 167 participants seront acheminés par 3 bus au départ de Vitry le François, Châlons en Champagne et Reims.

Habituellement, les sénateurs marnais contribuent financièrement à la soirée à raison de 40€ pour un participant par collectivité. En raison des élections se déroulant fin septembre, cette participation n'était pas possible à anticiper. Pour autant, les 3 sénateurs ont accepté de renouveler cette contribution dès l'an prochain afin d'accueillir à Paris les élus marnais à l'occasion du Congrès AMF.

## **Constitution de partie civile**

En lien avec une actualité forte dans ce domaine, l'association a été sollicitée pour se constituer partie civile auprès d'élus ayant subi des agressions dans l'exercice de leur mandat, à quatre reprises cette année. Les saisines ont eu lieu à compter du printemps 2023, pour des audiences intervenant dès le mois de septembre 2023 et s'étalant jusqu'en janvier 2024 en raison d'un report. L'association se fait accompagner par un avocat dans le cadre de ces démarches. Il est demandé un euro symbolique en réparation du préjudice moral et le remboursement des frais de justice qui ne couvrent pas la totalité de nos frais engagés.

Sur les trois affaires ayant fait l'objet d'une audience et d'un délibéré, l'association a été systématiquement déclarée légitime dans sa constitution de partie civile. Toutefois, l'association regrette que les élus n'obtiennent pas toujours gain de cause dans la reconnaissance de leur agression ou préjudice.

Une vigilance devra être apportée sur les prochaines saisines car les faits ne relèvent pas systématiquement d'une agression poursuivie au pénal. De même, la constitution de partie civile pourrait se faire sans présence d'avocat à l'audience en fonction des faits.

Franck LEROY propose que les dossiers soumis à l'association soient examinés préalablement et que la constitution de partie civile ne soit pas automatique. Après conseil auprès du cabinet d'avocat, ce dernier pourra nous orienter au mieux afin de ne pas engager des frais importants trop rapidement.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

## **Représentation de l'association au sein de commissions extérieures**

**Comité de pilotage inclusion territoriale - CREPS de Reims**

Christian GONTHIER - Adjoint aux Sports et Vie Associative de Vitry le François - Titulaire

Un retour sur la Convention Nationale de la Démocratie Locale est proposé : invités à Paris le 7 novembre, Caroline FREMY et Jacques JESSON partagent les échanges concernant le statut de l' élu, l'exercice du mandat et le fonctionnement des instances. Cette convention a permis de proposer des avancées notamment sur la reconnaissance de l'activité d' élu. Les élus espèrent que des suites seront données à ce travail.

L'association est sollicitée pour désigner des représentants à la Commission fonds d'urgence ARS pour le soutien financier aux établissements et services sociaux et médico-sociaux en difficultés. Un contact va être pris afin de préciser dans quelles conditions des maires potentiellement intéressés pour des établissements de leur collectivité peuvent y siéger.

Pour rappel, si des élus ayant participé à des réunions souhaitent partager quelques sujets, il est possible de nous le signaler afin de le porter à l'ordre du jour.

## Informations et questions diverses

- **Extensions de réseaux électriques** : une modification du code de l'énergie a une incidence sur les modalités de financement des extensions de réseaux. Cette modification a pour conséquence de faire supporter au constructeur la charge de l'extension en domaine public. Une problématique juridique se pose car le code de l'urbanisme n'autorise pas le financement d'équipement public par des particuliers. Nous avons alerté l'AMF sur ce point, qui en échange avec le ministère. Toutefois, les services instructeurs sont actuellement en difficulté pour la délivrance des prochaines autorisations, la mesure devant entrer en vigueur le 10 novembre. Il est recommandé aux services instructeurs de maintenir la réglementation en vigueur au code de l'urbanisme afin de ne pas entacher d'illégalité les arrêtés délivrés.
- **Réseau cuivre - Fin de déploiement de la fibre** : ENEDIS nous a rapporté des difficultés de régularisation des poteaux supportant le déploiement de la fibre. Dans certains cas, le déploiement est réalisé sur des supports sans autorisation. Lorsque cela est possible techniquement au regard des calculs de charges réalisé par logiciel, ENEDIS permet la régularisation. A défaut, il faut mettre en œuvre des travaux complémentaires : poteau bois supplémentaire ou poteau béton renforcé. En cas de difficulté, les collectivités concernées sont invitées à se rapprocher de leur interlocuteur privilégié chez ENEDIS.
- **Zones d'accélération des énergies renouvelables** : la question est soulevée de l'application de l'échéance du 31 décembre 2023 pour la définition des ZAenr. Au regard des discussions en cours au niveau national et de la plate-forme internet qui sera déployée à compter du 11 décembre, il est recommandé aux collectivités d'attendre les prochaines instructions officielles. Un report de date au niveau national a été sollicité. A noter que les services de l'État (DDT) réalisent actuellement des réunions d'information auprès des EPCI qui le demandent.
- **Rendez-vous du conseil d'administration 2024** : les dates seront communiquées prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président  
Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 3 février 2024
- samedi 6 avril 2024
- samedi 15 juin 2024
- samedi 31 août 2024 - rencontre informelle avec les Parrains du Carrefour des collectivités
- mercredi 6 novembre 2024
- mardi 10 décembre 2024